

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatorze mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29 Nombre de conseillers municipaux présents : 19

Nombre de votes contre : 5 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de votes pour : 19 Nombre de suffrages exprimés : 24

Date de convocation du Conseil Municipal le 7 mai 2018

<u>Présents</u>: Christian DUMAS, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Arnaud JEAN, ayant donné pouvoir à Évelyne CAU, Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir Christian DUMAS, Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ, Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME, Bernard HOUZEAU, ayant donné pouvoir Benoît COQUAND.

Absents:

Pascal SUDRE a quitté la séance à 19h26, Daniel HOAREAU a quitté la séance à 19h26, Sylvie SIGOT a quitté la séance à 19h26, Roselyne RAVARD, Loïc FAYON.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h15

Secrétaire : Jenny OLLIVIER

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DL.18.036 - motion : rapport SPINETTA : non au démantèlement du réseau ferroviaire du quotidien

Laurent JOLLY expose:

Le 15 février dernier, Jean-Cyril Spinetta, ancien PDG d'Air France, a remis son rapport « Pour l'avenir du transport ferroviaire » au premier Ministre et à la Ministre des Transports. L'objectif affiché par le gouvernement était de préparer une refonte du système ferroviaire en vue d'un marché pleinement ouvert à la concurrence.

Les propositions qui sont faites dans ce rapport semblent pourtant aller à l'inverse de ce dont nos territoires ont besoin pour leur développement : parmi les propositions principales figure la fin des investissements sur le réseau ferroviaire secondaire, sur lequel circulent pourtant de très nombreuses lignes régionales, et leur fermeture rapide, laissant ensuite aux Régions la liberté de reprendre seules et sans contrepartie financière la réouverture et l'entretien de ces tronçons.

En Centre-Val de Loire, ce sont ainsi 6 lignes qui sont désignées comme « héritées d'un temps révolu » et pour lesquelles la fermeture est considérée à court ou moyen terme : Paris-Châteaudun-Vendôme-Tours, Chartres-Courtalain, Tours-Chinon, Tours-Loches, Salbris-Valençay et Bourges-Montluçon. La proposition concrète est d'y stopper les investissements, laissant ainsi les voyageurs avec des temps de parcours allongés et des conditions de sécurité dégradées, et ce jusqu'à la fermeture définitive par SNCF Réseau.

Cette préconisation inique laisserait demain à la Région la responsabilité de financer seule les travaux nécessaires au maintien du service et d'assumer les coûts d'entretien des infrastructures. Pourtant, chacun sait que cela est dès aujourd'hui totalement hors de portée pour les finances régionales et revient à condamner partout en France comme dans notre région, le service public ferroviaire.

Cette proposition, accompagnée d'une recommandation d'augmenter les péages ferroviaires sur le reste du réseau national, est une insulte à l'ensemble de nos territoires et notamment nos territoires ruraux. Vivre en ruralité n'est ni folklorique ni anecdotique : c'est le choix d'un français sur cinq et il n'est pas acceptable, comme le propose le rapport, de réserver l'offre ferroviaire aux liaisons grande vitesse entre les métropoles ou aux zones périurbaines.

C'est pourquoi, comme l'a fait le Conseil régional Centre-Val de Loire en séance plénière le 22 février 2018, les membres du Conseil Municipal d'Ingré :

 Dénonce sans réserve les propositions du rapport Spinetta d'un abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité;

- Soutient le Conseil Régional Centre Val de Loire quand il exprime sa totale incapacité financière pour intervenir demain en lieu et place de l'État au-delà des efforts déjà réalisés pour l'entretien et la sécurisation du réseau ferré de proximité ;
- Condamne le démantèlement par l'échelon national de politiques publiques essentielles pour l'aménagement équilibré du territoire :
- Demande au Gouvernement de ne pas suivre cette voie et à proposer, au contraire, une stratégie de régénération du réseau ferroviaire afin de le pérenniser ;
- Interpelle l'ensemble des parlementaires du Loiret afin qu'ils ne soutiennent pas une loi qui viendrait condamner ces lignes de proximité et d'aménagement du territoire.

De plus le Conseil Municipal d'Ingré réaffirme :

- son attachement au transport ferroviaire pour le fret et les voyageurs en particulier dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique et pour faciliter la mobilité de nos concitoyens ;
- Et son attachement à la réouverture de la ligne SNCF Voves-Orléans.

Aussi, après présentation à la commission générale du 25 avril 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de donner leur avis sur cette motion.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité, 19 pour et 5 contre (Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Patricia MARTIN et Bernard HOUZEAU) les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Maire

Christian DUMAS.

INGRE, le 25 mai 218

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 25 mai 218 Publication le : 28 mai 218 Notification le : 28 mai 218

Acte à classer

dI-18-036

1

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2018-05-25T10-06-06.00 (MI211031745)

Identifiant unique de l'acte

045-214501694-20180514-dl-18-036-DE (<u>Voir l'accusé de réception associé</u>)

Objet de l'acte :

motion : rapport SPINETTA : non au démantèlery

réseau ferroviaire du quotidien

Date de décision :

14/05/2018

Certifiè Conform

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

9. Autres domaines de competences

9.4. Voeux et motions

Acte:

DL.18.036-AG-motion-rapport spinetta-non au démantelement du réseau ferroviaire du quotidien.PDF

Multicanal: Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 25/05/18 à 10:06

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 25/05/18 à 10:06

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 25/05/18 à 10:12